

Zonage des potentiels paysager et environnemental de l'Appellation d'Origine Contrôlée Costières de Nîmes.

Zoning of potential landscape and environment potential of the «Appellation d'Origine Contrôlée Costières de Nîmes».

FABBRI Laurence¹*, PONZO Nicolas²

¹Atelier Territoires et Paysages (bureau d'études), 9 boulevard Guynemer 30400 Villeneuve les Avignon. France Tel: (+33).04.90.94.66.39.

²Syndicat des Costières de Nîmes, 19 Place Aristide Briand 30900 Nîmes. France. Tel: (+33)04.66.36.96.20

*Corresponding author:contact@territoiresetpaysages.fr

Abstract

The Union defence of the “appellation Costières de Nîmes” hired a reflection on the future of its territory production in the interests of preservation and enhancement. It has launched a study in partnership with the Urban Community Nîmes Métropole and DIREN Languedoc-Roussillon on the cultural and economic values that form the landscape and the environment. The work done in consultation with the players in the area led to the signing of a charter and environmental landscape. The map areas of potential landscape and environment of the “A.O.C. Costières de Nîmes” was one of the first objectives of the charter. This map identifies on the basis of a typology:

- land of excellence ;
- land under urban influence ;
- land who have lost their agricultural or urban lands.

This card is an information paper to the actors and agencies territory “Costières” (elected... communities). It aims to take better account of the added production that make up the landscape and the environment. For each type identified, management guidance and support are available to maintain, preserve and enhance the attractiveness of the quality of life, economic strength and promotional landscape and the environment (viewpoints, axes discovery ... viticultural landscape). These proposals are intended to ensure a balanced economic development of the territory of appellation. They come in 34 actions included in the charter and environmental landscape of the “appellation Costières de Nîmes”.

Mots clés: Costières de Nîmes, terroir, paysage, protection, valorisation

Introduction

L'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.) Costières de Nîmes regroupe vingt quatre communes au sud du département du Gard (France). Cette aire géographique a fait l'objet d'une délimitation parcellaire reconnue par décret ministériel le 4 juillet 1986, pour la typicité de son terroir, basée sur des caractéristiques physiques (pédologie, climat, géographie...) et humaines (tradition, savoir-faire, identité...) spécifiques.

En 20 ans, cette région a connu un développement important. Urbanisme, zones d'activités, infrastructures... ont progressé sur l'espace agricole. Les estimations démographiques de ces prochaines années laissent envisager la continuité de cette dynamique. Les effets du processus se lisent sur l'identité du territoire A.O.C. : mitage des zones agricoles, progression à l'identique des zones résidentielles qui banalisent le cadre de vie, nouvelles infrastructures...

Actuellement, le potentiel de production revendiqué A.O.C. Costières de Nîmes par les producteurs représente un quart de la totalité de l'aire délimitée de production (environ 5 000 hectares sur 25 000 hectares). Cette sous-exploitation fragilise le territoire A.O.C. Parallèlement, la filière connaît une grave crise économique qui tend à favoriser le processus d'urbanisation de l'espace agricole.

Ces usages non viticoles du territoire engendrent parfois un impact irréversible sur le vignoble et son image (Assemat et al, 2006). Le paysage viticole, patrimoine visuel des vins, peut perdre ainsi de son

identité. Le développement touristique et le cadre de vie offert par la qualité des paysages viticoles des Costières de Nîmes sont également touchés. Dans un souci de préservation de ce patrimoine et afin d'améliorer la concertation entre les différents acteurs du territoire, le syndicat de l'appellation Costières de Nîmes a réalisé une carte d'identification des potentiels paysager et environnemental de l'appellation. Cet article présente la méthodologie d'expertise permettant d'aboutir au zonage à l'échelle des vingt quatre communes délimitées en A.O.C. Costières de Nîmes.

Matériel et méthodes

La zone d'étude englobe l'ensemble des terres agricoles présentes au sein des vingt quatre communes de l'aire d'appellation Costières de Nîmes, soit environ 40 000 hectares, dont 35% de vignes, 19% de cultures permanentes (oliviers), 16% de vergers, 17% de céréales, 13% de maraichage.

La méthodologie utilisée s'inspire de la démarche d'étude réalisée à l'échelle communale dans l'aire d'appellation des Côtes du Rhône (Fabbri et al, 2006) avec cependant des modifications liées au changement d'échelle (approche du grand paysage, synthèse du volet agronomique, concertation élargie à l'ensemble des structures et organismes présents sur le territoire).

La carte des zones de potentiels paysager et environnemental de l'appellation Costières de Nîmes a été construite à partir d'une synthèse des principales formes d'occupation du sol (agricole, urbaine, naturelle) et des tendances d'évolution définies dans les documents d'orientation et/ou observées sur le terrain (Atelier Territoires et Paysages, 2006).

Une analyse terrain des caractéristiques paysagères (composantes, structures, perceptions) ainsi qu'un recensement des richesses faunistiques et floristiques existantes ont permis d'enrichir et de compléter les connaissances.

La délimitation A.O.C. a été reportée à l'échelle des vingt quatre communes. Elle renseigne sur la valeur des terroirs.

Le zonage a été discuté et précisé lors de réunions de concertation. Les différents temps d'échanges (comités de pilotage, comités technique, groupes de travail) ont notamment permis de simplifier la dénomination de chaque zone afin de mieux communiquer sur leurs spécificités.

Trois types de zones ont été identifiés à partir d'une batterie de critères :

Zones de potentiels paysager et environnemental forts ou « terroirs d'excellence »

Critères retenus :

- viticulture dominante (continuité du vignoble)
- mixité vignes / vergers, identité agricole des Costières
- patrimoine architectural (mas, château, bâti agricole traditionnel...)
- axes de découverte du vignoble
- points de vue remarquables
- vitrine paysagère au-delà de l'A.O.C.
- espaces boisés, réservoirs de biodiversité
- ...

=> zones où s'exprime l'identité agricole et viticole des Costières, vitrine de l'appellation



© Gilles Martin Raget



© Gilles Martin Raget

Zones de potentiels paysager et environnemental en mutation ou « terroirs sous influence urbaine »

Critères retenus :

- mutation agricole
- agriculture périurbaine
- milieu naturel résiduel
- fragmentation de l'espace agricole par la multiplication des infrastructures
- développement de friches
- réseau hydraulique actuellement en perte d'exploitation pour l'agriculture (anciens canaux aujourd'hui non exploités)
- ...

=> zones anciennement agricoles, viticulture résiduelle, zones progressivement urbanisées en périphérie de ville



© Gilles Martin Raget

Zones de potentiels paysager et environnemental moindres ou « Terroirs ayant perdu leur vocation agricole – terroirs urbanisés »

Critères retenus :

- friches spéculatives
- mitage du vignoble
- zones résidentielles
- banalisation des entrées de village
- milieux naturels limités aux espaces verts
- ...

=> zones de déprise de l'activité agricole, perte irréversible de vocation agricole du territoire



© Gilles Martin Raget

Résultats et discussions

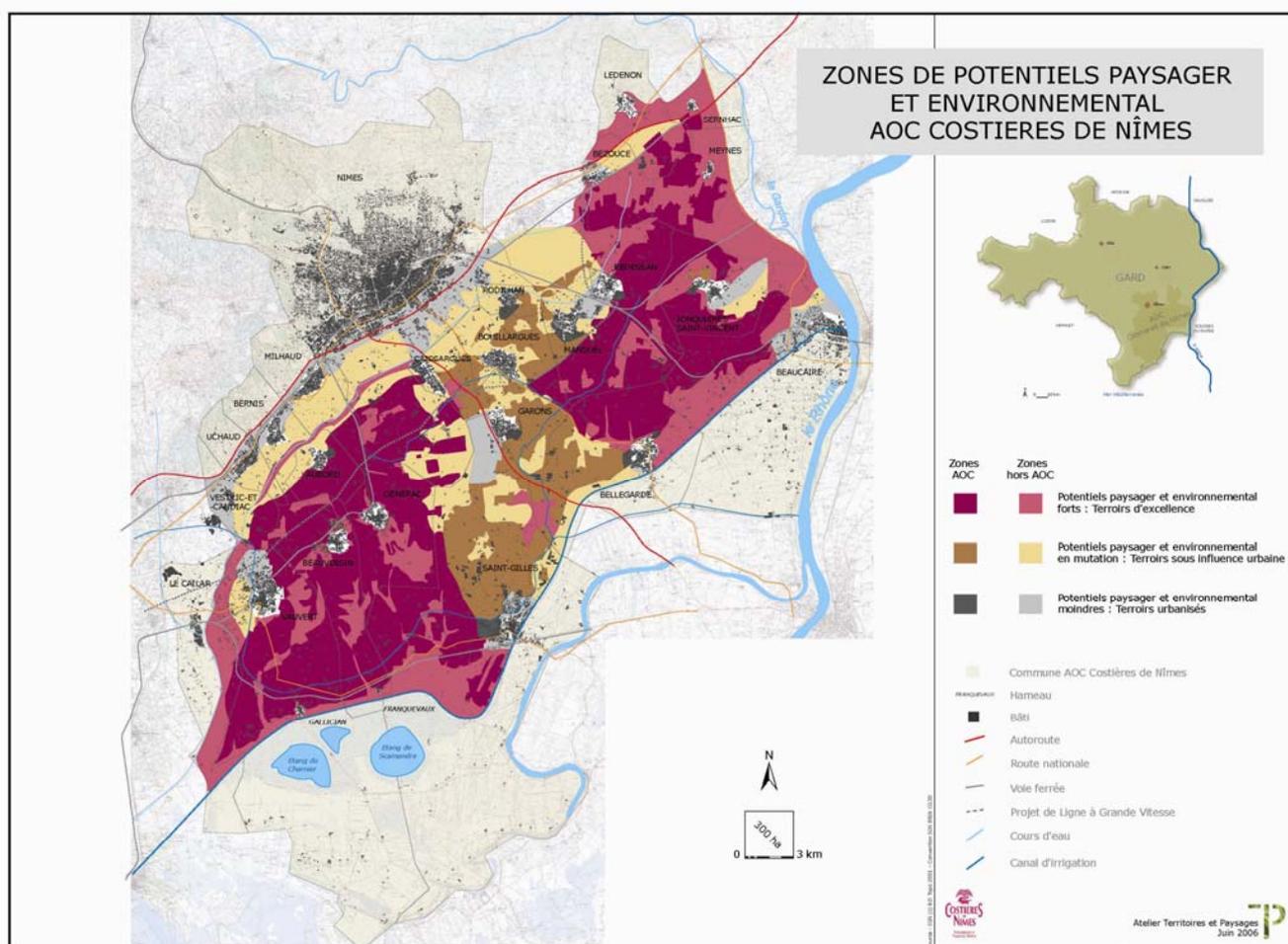


Figure 1 Carte des zones de potentiels paysager et environnemental de l'A.O.C. Costières de Nîmes

Le travail de zonage fait apparaître deux îlots qualifiés de terroirs d'excellence à l'est et à l'ouest de l'aire d'appellation. Ces deux îlots correspondent à des secteurs agricoles à dominante viticole. L'alternance de vignes, de vergers et de bois avec parfois les étangs de la Camargue en arrière plan expriment des images spécifiques aux Costières de Nîmes.

Au centre et au nord de la zone A.O.C. se dessine un secteur dit de terroirs sous influence urbaine. Celui-ci correspond au passage des principales voies de communication, le long desquelles se développent les zones d'activités commerciales.

Les terroirs urbanisés se limitent aux périphéries des villes et villages, avec une large bande au nord qui marque la transition entre la ville de Nîmes et la zone agricole. On note également des secteurs plus importants d'urbanisation autour des villes portes d'entrée de l'aire d'appellation.

La carte des zones de potentiels paysager et environnemental est un outil d'aide à la décision non réglementaire. Elle est utilisée comme support de concertation pour la prise en compte de l'A.O.C. Costières de Nîmes dans les orientations générales d'organisation et de développement urbain.

Ainsi pour les terroirs d'excellence, les orientations de gestion et d'accompagnement visent la valorisation, la communication et la promotion avec des actions pour :

- affirmer l'identité des Costières (portes d'entrées de l'appellation, vitrine paysagère...)
- augmenter la fréquentation touristique (axes de découverte, route des vins, véloroute, sentiers d'interprétation du vignoble, dégustations in situ, animations vigneronnes...)

Pour les terroirs sous influence urbaine, les orientations ciblent la préservation, le maintien ou la reconversion avec des actions pour : maintenir les cultures agricoles (développer les cultures paysagères, identifier/ aménager des zones de pâture hivernale pour les taureaux A.O.C. Camargue, proposer aux exploitants une diversification de leur culture par l'agroforesterie,

identifier des friches à Outarde canepetière (espèce protégée dans le cadre de la future Zone de Protection Spéciale...)

- utiliser le potentiel hydraulique (renforcer les atouts du terroir par la réutilisation des canaux d'irrigation existants...)

Enfin, pour les terroirs urbanisés, les orientations ont pour objectif la concertation et la requalification avec des actions pour :

- maîtriser et accompagner les extensions urbaines (associer les vigneron dans les projets urbains, maintenir des vignes dans les lieux touristiques...)
- aménager les abords de route (écran végétal, signalétique vigneronne...)
- requalifier les entrées de villages (affirmer/conservé l'identité rurale...)

La carte a été validée par les participants à la réunion ouverte aux vignerons du syndicat de l'appellation des Costières de Nîmes en juin 2006. Elle sert de « guide » au moment de l'élaboration des diagnostics de territoire et des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme). Elle a notamment été intégrée dans les documents de planification territoriale du SCoT Sud Gard (Schéma de Cohérence Territoriale) et du projet d'agglomération de Nîmes Métropole.

Conclusion

L'ensemble du travail réalisé pour aboutir au zonage paysager et environnemental de l'aire d'appellation des Costières de Nîmes correspond à une première étape de la réalisation de la Charte paysagère et environnementale de l'appellation (Refalo et al, 2008). Le travail de terrain, la concertation entre les différents acteurs du territoire des Costières de Nîmes ont permis d'aboutir à une reconnaissance commune du patrimoine viticole et du savoir-faire vigneron. A l'instar d'autres appellations (Fabbri, 2008), ces démarches ciblées sur des thèmes forts du développement local visent à replacer l'activité viticole et son économie au cœur des processus d'aménagements du territoire afin de préserver le patrimoine A.O.C. garant du cadre de vie et de l'attractivité des régions.

Bibliographie

ASSEMAT C., RODRIGUEZ-LOVELLE B., FABBRI L. and FABRE F. 2006. Identification des potentialités agronomiques et paysagères dans les Côte du Rhône. 1- Exemple d'étude de protection et de valorisation des terroirs viticoles. In : *Vie Congrès Int. des Terroirs Viticoles*, Bordeaux-Montpellier (France).

ATELIER TERRITOIRES ET PAYSAGES. 2006. Diagnostic paysager et environnemental de l'appellation Costières de Nîmes.

ATELIER TERRITOIRES ET PAYSAGES. 2006. Plan d'actions paysager et environnemental de l'appellation Costières de Nîmes.

ATELIER TERRITOIRES ET PAYSAGES. 2007. Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes.

<http://www.costieres-nimes.com/charte-paysagere-et-environnementale/Index.html>

DIREN Languedoc-Roussillon, 2005. Atlas paysager du département du Gard. www.diren-lr@environnement.gouv.fr

FABBRI L. 2008. Mettre en tourisme le paysage viticole. Les Costières de Nîmes et le vignoble champenois. *Revue Espaces Tourisme et Loisirs*. **255**.

FABBRI L., RODRIGUEZ-LOVELLE B., ASSEMAT C., and FABRE F. 2006. Identification des potentialités agronomiques et paysagères dans les Côte du Rhône. 2- Méthodologie de zonage. In : *Vie Congrès Int. des Terroirs Viticoles*, Bordeaux-Montpellier (France).

REFALO C., FABBRI L., PONZO N. 2008. La Charte paysagère et environnementale de l'appellation Costières de Nîmes : un outil de reconnaissance du territoire viticole. *Rhône en V.O.* **3**.